

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA VIENNE  
SEANCE DU 21 FEVRIER 2005

L'an deux mil cinq, le vingt et un février.

Nombre de conseillers

- en exercice : 22
- présents : 18
- votant : 18

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 17 heures à la direction du service d'incendie et de secours de la Vienne, sous la présidence de Monsieur André SENECHÉAU.

Date de convocation du conseil d'administration : 8 février 2005

Présents :

Monsieur Ludovic GUILLAUME, directeur de cabinet de Monsieur le Préfet de la Vienne.  
Messieurs Gérard BASTIERE, Raymond BRUNET, Michel BURLOT, Henri COLIN, Jean-Claude CUBAUD, Yves GARGOUIL, Robert GEAY, René GIBAUT, Daniel LHOMOND, Christian MICHAUD, Maurice MONANGE, Jean-Marie PARATTE, Dominique REANT, Edouard RENAUD, Jean-Claude RIBARDIERE, André SENECHÉAU, Hervé VALLET, madame Jacqueline GUICHET, membres du conseil d'administration

N°2005 - 1 -A

Assistaient à la séance avec voix consultative en tant que représentants des sapeurs-pompiers :

Adjudant-chef Jean-Luc BERTIN, Capitaine Serge MARONNEAU, Adjudant Jean MESSY,

Assistaient également à la séance :

Colonel Patrice BRISSET, directeur départemental.

Excusés :

Messieurs James CHEVALIER, Guillaume DE RUSSE, Roland DEBIAIS, Francis GIRAULT  
Camille SAVIN membres du conseil d'administration.  
Commandant Michel BELLOT, médecin-chef du SDIS, Capitaine Jean-François MARCHAIS.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**OBJET :**

**1. Installation du Conseil d'Administration**

**2. Élection des Vice Présidents**

**3. Installation du Bureau et désignation des membres**

**4. Composition des commissions**

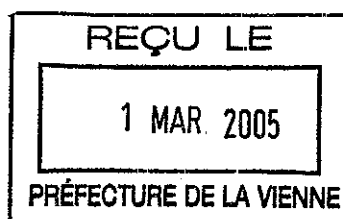
VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1424-24 et suivants,

VU, la délibération du Conseil Général en date du 20 janvier 2005, portant nomination des conseillers généraux au conseil d'administration du SDIS de la Vienne,

VU, le procès-verbal du 28 janvier 2005 établi par le Préfet, relatif au recensement des votes pour l'élection des représentants des communes et EPCI pour le renouvellement du conseil d'administration du SDIS de la Vienne,

VU, l'arrêté du Président du Conseil Général de la Vienne n° 2005-DFAG-004 du 11 février 2005 portant désignation de M. André SENECHÉAU à la présidence du conseil d'administration du SDIS de la Vienne

**ADOPTE**



## 1 - INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration issu des élections du 20 janvier 2005 pour les conseillers généraux, du 28 janvier 2005 pour les représentants des communes et établissements publics de coopération intercommunale et du 18 mai 2004 pour les représentants des sapeurs-pompiers, est composé des membres suivants :

### **Membre de droit :**

monsieur le Préfet de la Région Poitou-Charentes, Préfet de la Vienne,

### **Membres avec voix délibérative :**

Titulaire : monsieur Gérard BASTIERE, membre de la communauté d'agglomération de Poitiers (C.A.P.),  
Suppléant : monsieur Anthony SIRAUT, membre de la communauté d'agglomération de Poitiers (C.A.P.)

Titulaire : monsieur Raymond BRUNET, maire d'Availles-Limouzine,  
Suppléant : monsieur Roger FUMERON, maire de Fleix,

Titulaire : monsieur Michel BURLLOT, conseiller général de Saint-Julien l'Ars,  
Suppléant : monsieur Jacky VETAULT, Conseiller général de Civray

Titulaire : monsieur James CHEVALIER, maire de Ceaux en Loudun,  
Suppléant : madame Nicole MERLE, maire de Sèvres-Anxaumont,

Titulaire : monsieur Henri COLIN, conseiller général de Lençloître,  
Suppléant : monsieur Bruno BELIN, conseiller général de Monts sur Guesnes,

Titulaire : monsieur Jean-Claude CUBAUD, conseiller général de l'Isle-Jourdain,  
Suppléant : monsieur Pierre CARTRAUD, conseiller général de La Villedieu du Clain

Titulaire : monsieur Roland DEBIAIS, conseiller général d'Availles-Limouzine,  
Suppléant : Yves GARGOUIL, conseiller général de Charroux

Titulaire : monsieur Robert GEAY, président de la communauté de communes Vonne et Clain,  
Suppléant : monsieur Dominique CLEMENT, Maire de St Benoît

Titulaire : monsieur René GIBAULT, conseiller général de Lusignan,  
Suppléant : monsieur Michel BROUARD, conseiller général de St Savin,

Titulaire : monsieur Francis GIRAULT, conseiller général de Saint-Georges les Baillargeaux,  
Suppléant : monsieur Jean-Pierre JARRY, conseiller général de Poitiers 5,

Titulaire : madame Jacqueline GUICHET, Adjointe au Maire de Châtelleraut,  
Suppléant : monsieur Gérard BARC, Maire de Vouneuil sur Vienne,

Titulaire : monsieur Daniel LHOMOND, membre de la C.A.P.,  
Suppléant : madame Elisabeth BALLAGUY, membre de la C.A.P.,

Titulaire : monsieur Christian MICHAUD, conseiller général de Châtelleraut sud,  
Suppléant : monsieur Yves ROULEAU, conseiller général de Neuville du Poitou,

Titulaire : monsieur Maurice MONANGE, conseiller général de Poitiers 1  
Suppléant : monsieur Thierry MESMIN, conseiller général de Lussac les Châteaux

Titulaire : monsieur Jean-Marie PARATTE, conseiller général de Poitiers 2  
Suppléant : monsieur Alain CLAEYS, conseiller général de Poitiers 7

Titulaire : monsieur Dominique REANT, conseiller général des Trois Moutiers,  
Suppléant : monsieur Denis BRUNET, conseiller général de Mirebeau,

Titulaire : monsieur Edouard RENAUD, conseiller général de Moncontour,  
Suppléant : monsieur Arnaud LEPERCQ, conseiller général de Gençay

Titulaire : monsieur Jean-Claude RIBARDIERE, membre de la C.A.P.,  
Suppléant : monsieur Jean-Pierre GARNIER, membre de la C.A.P.,

Titulaire : monsieur Guillaume de RUSSE, conseiller général de Montmorillon,  
Suppléant : monsieur Jean TOURE, conseiller général de Loudun,

Titulaire : monsieur Camille SAVIN, maire de Joussé,  
Suppléant : monsieur Jean LEVESCOT, maire de Lizant,

Titulaire : monsieur André SENECHOU, conseiller général de Couhé-Vérac,  
Suppléant : monsieur Jean-Pierre ABELIN, conseiller général de Châtelleraut nord,

Titulaire : monsieur Hervé VALLET, conseiller général de la Trimouille  
Suppléant : monsieur Jean-Yves CHAMARD, conseiller général de Poitiers 6

#### **Membres avec voix consultative (article L 1424-24-5 du CGCT)**

- *représentant les officiers professionnels :*

Titulaire : capitaine Jean-François MARCHAIS,  
Suppléant : capitaine Pascal LEROUGE,

- *représentant les officiers volontaires :*

Titulaire : capitaine Serge MARONNEAU, CIS de Pleumartin,  
Suppléant : lieutenant Philippe BELOUIN, CIS de Chauvigny,

- *représentant les sapeurs pompiers professionnels non officiers :*

Titulaire : adjudant-chef Jean-Luc BERTIN,  
Suppléant : sergent-chef Jean-Luc LEBEAU

- *représentant les sapeurs pompiers volontaires non officiers :*

Titulaire : adjudant Jean MESSY, CIS de Saint-Georges les Baillargeaux,  
Suppléant : sergent Max NOIRAUD CIS des Trois-Moutiers

#### **Membres de droit avec voix consultative (article L 1424-24-5 du CGCT):**

Colonel Patrice BRISSET, directeur départemental du SDIS de la Vienne,  
Commandant Michel BELLOT, assurant les fonctions de médecin-chef du SDIS de la Vienne

### **2 - ELECTION DES VICE PRÉSIDENTS**

Le conseil d'administration procède à l'élection de trois vice présidents, dont l'un doit figurer parmi la liste des maires et représentants d'EPCI et dans les conditions fixées par l'article 1424-27 du CGCT et article 4 du règlement intérieur

Les trois vice-présidents élus à l'unanimité sont :

- 1<sup>er</sup> vice président chargé des équipements et des bâtiments : monsieur Robert GEAY, collègue EPCI,
- 2<sup>ème</sup> vice président sera chargé de l'administration générale et du personnel : monsieur Jean-Marie PARATTE,
- 3<sup>ème</sup> vice-président : monsieur Dominique REANT.

### **3 - INSTALLATION DU BUREAU ET DESIGNATION DES MEMBRES**

Le bureau du conseil d'administration doit être composé du président, de trois vice présidents et, le cas échéant, d'un membre supplémentaire.

Monsieur Michel BURLOT est élu à l'unanimité, membre du bureau du conseil d'administration.

#### **4- COMPOSITION DES COMMISSIONS**

Le règlement intérieur prévoit de mettre en place deux commissions spécialisées

La proposition ci-dessous est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

##### **Commission équipements et bâtiments :**

<b>Membres</b>	Monsieur Robert GEAY,
	Monsieur Gérard BASTIERE
	Monsieur Raymond BRUNET
	Monsieur Camille SAVIN
	Monsieur Guillaume de RUSSE
	Monsieur Jean-Claude CUBAUD
	Monsieur Roland DEBIAIS
	Monsieur Christian MICHAUD
	Monsieur Maurice MONANGE
	Monsieur Francis GIRAULT

##### **Commission administration générale et personnel :**

<b>Membres</b>	Monsieur Dominique REANT
	Monsieur Jean-Marie PARATTE
	Monsieur Michel BURLOT
	Monsieur James CHEVALIER
	Monsieur Henri COLIN
	Monsieur Édouard RENAUD
	Monsieur Jean Claude RIBARDIERE
	Madame Jacqueline GUICHET
	Monsieur Daniel LHOMOND
	Monsieur René GIBAULT
	Monsieur Hervé VALLET

#### **A - COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DES JURYS DE CONCOURS**

Monsieur le Président invite l'assemblée à mettre en place une commission d'appel d'offres permanente, conformément à l'article 22 paragraphe I f et paragraphe II du décret N° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics et à l'article 25 du même code pour le jury de concours.

A l'unanimité, les membres du conseil d'administration désignent les membres ci-dessous pour constituer la commission d'appel d'offre :

<b>Commission d'appel d'offres</b>
- <i>Président</i> : monsieur Robert GEAY
- <i>Titulaire</i> : monsieur Gérard BASTIERE
- <i>Titulaire</i> : monsieur Michel BURLOT
- <i>Suppléant</i> : monsieur Camille SAVIN -
- <i>Suppléant</i> : monsieur Raymond BRUNET

En cas d'absence ou d'empêchement du Président de la commission d'appel d'offre, l'un des deux titulaires peut exercer la présidence de la commission.

Il est également décidé que le jury de concours soit composé des membres du bureau.

## **B - COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE**

Monsieur le Président expose que conformément aux dispositions du décret N° 85-565 du 30 mai 1985 modifié par le décret n° 2003-1118 du 19 novembre 2003, le conseil d'administration, lors de sa séance du 28 mars 2001, a fixé à cinq, le nombre de représentants devant siéger au comité technique paritaire (CTP) des sapeurs-pompiers professionnels (cinq représentants du conseil d'administration, cinq représentants des élus).

Le conseil d'administration désigne les membres suivants comme représentants de l'administration devant siéger au comité technique paritaire.

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Président</b>	monsieur André SENECHÉAU	monsieur Dominique REANT
<b>Membres</b>	monsieur Henri COLIN	monsieur Robert GEAY
	monsieur Édouard RENAUD	monsieur Hervé VALLET
	monsieur Christian MICHAUD	monsieur Jean-Claude RIBARDIERE
	monsieur Jean-Marie PARATTE	madame Jacqueline GUICHET

## **C - COMPOSITION DU COMITE CONSULTATIF DEPARTEMENTAL DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES**

L'arrêté du 6 mai 2000 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) précise que ce comité est composé de sept représentants de l'administration (dont ceux siégeant au CTP des sapeurs-pompiers professionnels) et de sept représentants des sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental).

A l'unanimité, le conseil d'administration désigne les membres suivants comme représentants de l'administration devant siéger au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Président</b>	monsieur André SENECHÉAU	monsieur Dominique REANT
<b>Membres</b>	monsieur Henri COLIN	monsieur Robert GEAY
	monsieur Édouard RENAUD	monsieur Hervé VALLET
	monsieur Christian MICHAUD	monsieur Jean-Claude RIBARDIERE
	monsieur Jean-Marie PARATTE	madame Jacqueline GUICHET
	monsieur René GIBault	monsieur Raymond BRUNET
	monsieur James CHEVALIER	monsieur Camille SAVIN

## **D - COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS NON OFFICIERS**

En application du décret N° 89-229 du 17 avril 1989 modifié par le décret n° 2003-1118 du 19 novembre 2003 relatif aux commissions administratives paritaires (CAP) des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, il convient de nommer, parmi les membres de l'assemblée en sus du président du conseil d'administration ou de son représentant, trois membres titulaires et trois membres suppléants.

A l'unanimité, le conseil d'administration désigne les membres suivants comme représentants de l'administration devant siéger à la commission administrative paritaire départementale des sapeurs-pompiers professionnels non-officiers

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Président</b>	monsieur André SENECHÉAU	Monsieur Dominique REANT
<b>Membres</b>	monsieur Henri COLIN	monsieur Hervé VALLET
	monsieur René GIBault	monsieur Jean-Claude RIBARDIERE
	monsieur Jean-Marie PARATTE	Madame Jacqueline GUICHET

## **E - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION DE REFORME DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX**

L'arrêté du 5 juin 1998 institue une commission de réforme des agents de la fonction publique territoriale victimes d'un accident ou d'une maladie imputable au service.

Sous la présidence du Préfet, cette commission est constituée de représentants de l'employeur et de représentants des salariés.

A l'unanimité, le conseil d'administration désigne deux membres titulaires et quatre membres suppléants comme représentants de l'administration devant siéger à la commission de réforme des fonctionnaires territoriaux.

<b>Titulaires</b>	monsieur Dominique REANT
	monsieur René GIBault
<b>Suppléants</b>	monsieur Hervé VALLET
	monsieur Édouard RENAUD
	Monsieur Daniel LHOMOND
	Madame Jacqueline GUICHET

## **F - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION AU CONSEIL DE DISCIPLINE DEPARTEMENTAL DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES**

Monsieur le Président expose que l'arrêté du 6 mai 2000 portant organisation du conseil de discipline départemental des sapeurs-pompiers volontaires dispose, en son article 2, que ce conseil doit être présidé par un membre du conseil d'administration et prévoit une suppléance au titulaire.

A l'unanimité, les membres du conseil d'administration désignent les représentants de l'administration :

- titulaire : monsieur Jean-Marie PARATTE,
- suppléant : monsieur Dominique REANT

## **G. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE REFORME DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES**

L'arrêté du 30 juillet 1992 pris en application du décret n° 92-620 du 7 juillet 1992 relatif à la protection sociale des volontaires fixe la composition de la commission départementale de réforme

A l'unanimité, les membres du conseil d'administration désignent les représentants de l'administration :

- titulaire : monsieur Dominique REANT
- titulaire : monsieur Jean-Marie PARATTE
- suppléant : monsieur Édouard RENAUD
- suppléant : monsieur René GIBault

## **H. DESIGNATION D'UN DELEGUE AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE**

Le service départemental d'incendie et de secours de la Vienne, n'ayant pas de comité d'action sociale interne a fait le choix d'adhérer au comité national d'action sociale (CNAS)

Suite au vote, monsieur James CHEVALIER est désigné pour représenter le SDIS auprès du CNAS.

## I. DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE

Le comité d'hygiène et de sécurité est composé de 10 membres soit 5 élus du conseil d'administration et cinq représentants du personnel issus de la CATSIS.

A l'unanimité, les membres du conseil d'administration désignent les membres ci-dessous comme représentants de l'administration au CHS

	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Président</b>	monsieur André SENECHÉAU	monsieur Dominique REANT
<b>Membres</b>	monsieur Henri COLIN	monsieur Robert GEAY
	monsieur Edouard RENAUD	monsieur Hervé VALLET
	monsieur Christian MICHAUD	monsieur Jean-Claude RIBARDIERE
	monsieur Jean-Marie PARATTE	madame Jacqueline GUICHET

Le Président du conseil d'administration,

M. André SÉNÉCHEAU



